

COMMUNE DE MIGNOVILLARD

LE MAIRE

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 123-6 et R. 123-11 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2014, fixant le nombre des membres du conseil d'administration et désignant les membres issus du conseil municipal ;

VU les propositions faites par les associations concernées par le champ d'action du centre communal d'action sociale et les auditions réalisées auprès d'habitants engagés à titre personnel ou professionnel dans ce champ d'action ;

ARRETE

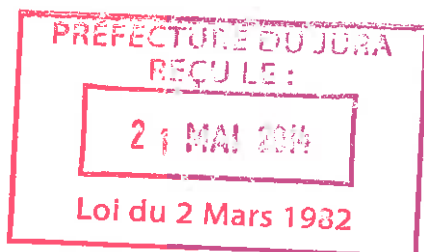
ARTICLE 1 Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme Claudine QUATREPOINT, 1^{ère} adjointe au maire
- M. Claude PAGET, 2^{ème} adjoint au maire
- Mme Anne-Marie MIVELLE, 3^{ème} adjointe au maire
- Mme Carmen VALLET, conseillère municipale
- Mme Nelly GIROD, conseillère municipale

- M. Gérard CAILLE
- Mme Martine CARREZ
- Mme Marie-Françoise CLAUDET
- Mme Hélène TRIMAILLE
- Mme Anne MAIRE

ARTICLE 2 M. le Maire de Mignovillard et le personnel administratif communal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Mignovillard, le 16 mai 2014



LE MAIRE

Florent SERRETTE

